

Habyarimana, Juvénal

DISCOURS, MESSAGES ET ENTRETIENS

de son Excellence

le Général-Major HABYARIMANA Juvénal

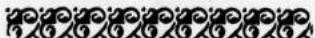
Président de la République Rwandaise

et Président-Fondateur du Mouvement

Révolutionnaire National pour

le Développement.

1984



DISIKURU, UBUTUMWA N'IBIGANIRO

bya Nyakubahwa

Général-Major HABYARIMANA Yuvenali,

Perezida wa Repubulika

akaba na Perezida-Fondateri wa Mouvement

Révolutionnaire Iharanira

Amajyambere y'u Rwanda.

1984

DISCOURS - PROGRAMME A L'OCCASION DE LA
PRESTATION DE SERMENT DU PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE ET DE L'OUVERTURE DE LA IIEME
LEGISLATURE DU CONSEIL NATIONAL DE
DEVELOPPEMENT.

(8 janvier 1984)

*Militantes, Militants du Mouvement Révolutionnaire
National pour le Développement,*

Le IVème Congrès Ordinaire du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement a décidé de me reconduire à la tête de notre Mouvement, me désignant ainsi, conformément à notre Constitution, comme candidat à la Présidence de la République.

Le 19 décembre dernier vous m'avez unanimement réélu à la tête de ce pays. Aussi est-ce avec émotion, confiance et reconnaissance que je m'adresse à chacun de vous, pour lui renouveler mes remerciements pour le soutien qu'il me garde.

Mon émotion est grande, en effet, car je sens, à travers le suffrage qui a été exprimé, l'attachement profond que me témoigne chaque enfant de ce pays. Avec confiance aussi car ce vote unanimement positif me sera un soutien sans égal dans la lourde charge que vous venez de me renouveler. Lourde charge, il est vrai. Les obstacles sont nombreux sur notre chemin. La conjoncture internationale nous présage des jours amers.

Reconnaissance à vous tous donc, Rwandaises, Rwandais, qui m'avez accordé votre confiance. Les mots ne

suffisent pas pour vous exprimer mes sentiments de gratitude. Je les exprimerai à travers mes efforts de conduire notre pays à plus de bonheur et de progrès.

Le Peuple rwandais vient d'accomplir un autre acte important, autre témoignage éloquent de la vitalité de notre démocratie. Le 26 décembre dernier, il a choisi librement, dans le même calme et la même discipline dont il doit être fier, les membres du Conseil National de Développement. Réjouissez-vous avec moi que toutes ces élections présidentielles et législatives, se soient déroulées dans un climat de paix et d'unité, signe éloquent de la maturité du peuple rwandais.

Militantes, Militants du M.R.N.D.,

Le Conseil National de Développement qui achève son mandat a légiféré pendant deux ans. Il avait la lourde responsabilité de doter le pays d'une législation conforme aux aspirations du peuple rwandais et de nature à lui permettre de réaliser toujours mieux son progrès, dans la paix et l'unité. Il n'a pas failli à cette noble mission. Et je souhaite que cette nouvelle assemblée continue dans la même voie. Je saisiss cette occasion pour renouveler, au nom de tout le peuple rwandais, mes remerciements à tous les Députés de l'ancien Conseil National de Développement. Que ceux dont le mandat n'a pas été renouvelé sachent que c'est le jeu de la démocratie. Qu'ils continuent à travailler ailleurs sans amertume ni rancune, pour le développement socio-économique du pays. Je tiens à rendre hommage également à tous les Ministres et Hauts Responsables, sans exception, pour le travail accompli, d'une façon

souvent admirable, avec abnégation et dévouement, tous conscients de l'enjeu majeur que représente pour notre pays l'accomplissement sans faute des responsabilités, parfois écrasantes. Ma reconnaissance profonde à vous tous, et à tous les autres ayant assumé des responsabilités, de quelque niveau qu'elles soient. Grâce à votre concours, le mandat que le peuple rwandais m'a confié le 24 décembre 1978, s'achève sur un bilan largement positif.

Je voudrais à présent vous tracer le programme que mon Gouvernement, avec le concours de chaque habitant de notre Pays, s'efforcera d'exécuter dans la recherche du mieux-être de chaque rwandaise et de chaque rwandais.

La conjoncture internationale pessimiste, la situation économique qui en résulte pour notre pays, en plus de nos problèmes propres, me poussent à placer le programme du prochain Gouvernement sous les sigles de la RIGUEUR et de la CONCERTATION.

RIGUEUR, parce que nous ne pouvons nous permettre de vivre au-dessus de nos moyens. Comme ces moyens sont, par la force des choses, limités, la gestion de nos ressources doit être faite avec le maximum de méticulosité et d'efficacité; en éliminant les gaspillages partout où c'est possible; en évitant les doubles efforts, les tracasseries inutiles, en écartant les incompétents qui, comme j'ai pu le constater, caractérisent encore quelques services publics et sociétés parastatales.

RIGUEUR signifiant aussi: assumer ses responsabilités à quelque niveau que ce soit, en connaissance de cause et en

conformité avec les instructions reçues et en poursuivant sans cesse ni trève le bien public bien compris, sans essayer d'escamoter ses responsabilités derrière des règlements mal interprétés, des conseils d'administration qui ne se réunissent pas, ou des supérieurs absents.

Enfin, RIGUEUR veut dire: honnêteté dans la gestion, vérité dans les politiques, sincérité des motivations.

LA CONCERTATION: doit aller de pair avec la rigueur. Souvent par le passé, et malgré les exhortations que je ne cesse de prodiguer, quelques responsables ont négligé de comprendre à quel point le succès de leurs entreprises est conditionné par la concertation avec ceux qui ont aussi un mot à dire dans les décisions à prendre, soit que leurs propres domaines de responsabilité sont touchés, soit qu'ils doivent subir l'effet des décisions prises.

Je demande à tous mes collaborateurs, à quelque niveau qu'ils se trouvent, de comprendre, comme j'ai eu le temps de le dire ailleurs, qu'il n'est plus possible de procéder par actions ponctuelles, ou par réforme par morceaux. Seule la définition et la mise en place de stratégies approfondies, de politiques intégrées, de programmes cohérents et concertés, nous permettront d'affronter les exigences de notre temps. La gestion efficace de la transformation structurelle de notre économie, de notre société est à ce prix. La mise en place récente d'une stratégie alimentaire, ainsi que le lancement d'une stratégie énergétique répondent par excellence à cette préoccupation fondamentale, qui est d'intégrer toutes nos forces en vue d'optimaliser nos ressources et de minimiser le gaspillage et la dispersion de nos efforts.

LA CREDIBILITE acquise par le peuple rwandais ne doit point être affectée. Chaque responsable comprendra que sa mission est d'oeuvrer pour le bien de l'ensemble de notre peuple. Et qu'il importe que nos objectifs soient clairement explicités, que les moyens mis en oeuvre soient clairement identifiés, que les actions des entreprises soient vérifiables, qu'une évaluation permanente puisse en indiquer l'avancement et qu'un dialogue accru entre tous les acteurs puisse tous les jours nous permettre de nous rapprocher toujours davantage de nos objectifs. Il s'agira donc, plus encore que par le passé, de faire coïncider nos moyens avec nos objectifs déclarés, et de nous assurer que le Budget de l'Etat reflète, d'une façon aussi convaincante et visible que possible, les véritables priorités de la politique du Gouvernement.

Pour affronter les défis qui nous attendent, le Président de la République, Chef du Gouvernement, devra disposer à travers une administration centrale reformulée et dynamisée, d'une force de frappe, d'un instrument cohérent, où les responsabilités sont clairement définies, où la concertation est institutionnalisée, où l'évaluation de l'avancement des dossiers est facilitée, et où les instructions données sont rapidement réalisables.

Pour ce faire, un Ministère sera rattaché à la Présidence de la République. Il aura pour rôle d'aider le Chef du Gouvernement à mieux contrôler l'avancement des dossiers, l'exécution des directives données et de s'assurer que la plus grande cohérence règne au sein de l'administration.

Les problèmes deviennent tous les jours plus complexes, plus variés, plus nombreux. La fonction du

Ministre à la Présidence de la République sera donc celle d'aider le Chef de l'Etat à coordonner l'ensemble de la machinerie gouvernementale, à suivre de près le déroulement des opérations et à assumer son rôle d'arbitrage lorsque cela s'avère nécessaire.

Pour mieux marquer l'importance que j'attache à une meilleure coordination du fonctionnement de toutes les institutions politiques du pays, un Ministère, dont l'organisation doit être sans lourdeur, sera chargé des relations institutionnelles. Il aidera le Président de la République à accomplir ses devoirs constitutionnels et notamment ceux de veiller à la séparation et à la collaboration des pouvoirs, de gardien suprême de la Constitution et garant de l'Indépendance du Pouvoir Judiciaire.

Militantes et Militants du M.R.N.D.,

Depuis que j'ai pris la haute responsabilité de diriger ce pays, le 5 Juillet 1973, j'ai basé mon action politique sur la Paix - l'Unité et le Développement. Cela reste mon objectif. C'est pourquoi le Ministère chargé des Affaires intérieures aura pour tâche non seulement la conduite de la politique intérieure du pays mais aussi, comme objectif principal, la promotion du Développement Communal. La Commune est la cellule de base du développement, nous avons, à maintes reprises, insisté sur cet aspect.

Il est donc exigé de ce département un effort d'innovation et de réflexion pour pousser les communes à prendre en charge la définition de leurs besoins, à mobiliser leurs ressources humaines et matérielles autour des projets

conçus et élaborés de façon autonome et qui s'adressent à la solution des problèmes de la communauté. Cela signifie non seulement structures administratives adéquates, mais cela signifie aussi organisation économique elle-même qui devra voir se développer un tissu d'activités économiques maîtrisées par les populations elles-mêmes.

C'est aussi ce Ministère qui désormais planifiera l'UMUGANDA, pièce maîtresse de nos efforts en vue de mobiliser toutes nos énergies. Il est du plus haut intérêt de nous tous que les actions entreprises dans le cadre de l'UMUGANDA correspondent toujours mieux aux véritables aspirations de nos populations et qu'elles s'intègrent toujours davantage dans les priorités et les urgences définies et ressenties par les communes. Les Centres Communaux de Développement et de Formation Permanente ainsi que les Centres Sociaux de Développement seront désormais du ressort de ce même Ministère, car il s'agira de réunir en une seule instance l'ensemble des éléments influant sur le développement communal.

Le Conseil National de Développement aura à se prononcer sur l'actualisation de la loi portant organisation et fonctionnement des communes. Le projet est actuellement sous examen dans les échelons de l'accomplissement de la mission imposée à ce département.

Le IVème Congrès Ordinaire du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement a recommandé aux responsables communaux de bien gérer le patrimoine communal, et notamment les finances. Ce département devra effectuer des inspections et des contrôles réguliers pour dépister à temps les déprédateurs des deniers

communaux. Les biens des communes doivent être bien gérés et ne servir qu'au profit du développement intégral des collectivités.

Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

Le Ministère de la Justice a pour principale tâche de promouvoir une organisation judiciaire adéquate, conforme aux besoins ressentis par la population dans le domaine de la justice, d'organiser un contrôle administratif des cours, de tribunaux et des parquets, de coordonner la législation, de veiller à la bonne marche du contentieux administratif et judiciaire et, enfin, d'assurer une bonne organisation du travail dans les établissements pénitentiaires et dans les centres de rééducation et de production.

Depuis l'avènement de la IIème République, ce Département a connu un essor important sur le plan organisationnel. Cet essor doit répondre à la mission première de ce département qui est celle de rendre une justice saine. La réforme judiciaire ne doit viser que ce but. La réforme judiciaire que réalise actuellement le Ministère de la Justice doit encore être complétée par l'adoption ou l'élaboration de divers textes particuliers.

Je songe ainsi aux projets de loi concernant l'organisation de la Cour de Cassation, du Conseil d'Etat et de la Cour Constitutionnelle. Je songe aussi à l'organisation du recours en révision, c'est-à-dire un recours judiciaire exceptionnel requis avec insistance par le IVème Congrès du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement.

Et l'ensemble de cette réforme sera, enfin, achevé par la prise en considération d'une réforme pénitentiaire qui aura pour effet d'améliorer le sort des détenus, en assurant leur production dans le cadre du respect des Droits de l'Homme, conformément à notre Constitution. J'invite instamment toute autorité de Police Judiciaire - Officiers et Sous - Officiers Gendarmes - Agents du Service Central de Renseignements, à se rappeler que leur mission est de protéger la loi, en assurant son application, au moyen de la force si c'est nécessaire. Mais qu'ils soient eux-mêmes soumis à la loi, qu'ils doivent scrupuleusement respecter. Le respect de la loi sera le principal instrument pour supprimer les abus constatés telles que arrestations et incarcérations arbitraires.

Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

Dans le souci de rapprocher la justice des justiciables, de nouveaux tribunaux de Canton et de nouvelles chambres des tribunaux de 1ère Instance ont été créées et, en cette matière, le programme vise que chaque commune dispose de son propre tribunal de Canton et qu'au niveau de chaque Sous - Préfecture soit créée une Chambre du Tribunal de 1ère Instance du ressort.

Le Ministère de la Justice, en collaboration avec le Département de la Défense Nationale, continuera de lutter énergiquement contre le vagabondage et le banditisme, principale source d'insécurité dans le pays.

Le responsable du Ministère de la Justice devra combattre énergiquement toutes les anomalies constatées dans les services dépendant de ce département: paresse, irresponsabilité et corruption, afin que le peuple ait pleine

confiance dans la justice rendue en son nom. Il est appelé à sévir, avec une vigueur nouvelle, contre les déprédateurs des fonds publics et contre tous les actes de corruption.

Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

Le Ministère de la Fonction Publique s'occupe essentiellement du recrutement et de la gestion du personnel de l'Administration Centrale ainsi que du placement des demandeurs d'emploi dans le secteur privé. Il veille en outre à la formation et au perfectionnement des agents de l'Etat. Il doit, enfin, tenir à jour la législation et la réglementation relatives aux conditions de travail et à la sécurité sociale des employés tant du secteur public que du secteur privé.

A cette mission habituelle, j'ai ajouté celle de formation professionnelle, afin de lui permettre de mieux mettre en relief les relations fonctionnelles qui existent entre la formation professionnelle, l'emploi et la fonction publique. Notre avenir dépendra grandement de la promotion de la formation professionnelle à tous les niveaux et à tous les endroits. C'est elle qui sera génératrice essentielle des possibilités futures d'emploi et d'industrialisation par l'acquisition de technologies de tous les métiers et de la gestion. Voilà pourquoi l'une des premières priorités de ce Ministère sera l'élaboration d'une véritable stratégie de la formation, et sa mise en place rapide, avec tout ce que cela implique sur le plan de la gestion irréprochable des bourses de l'intégration conséquente des personnes formées dans des postes répondant à leurs qualifications, sur le plan de la législation. Je tiens à préciser que le rôle de ce dépar-

tement n'est pas de se substituer à la formation professionnelle s'effectuant déjà, et souvent avec succès, au sein d'entreprises, publiques et privées, ou au sein des autres Ministères. Son devoir est plutôt de coordonner ce qui se fait, d'en avoir une vision globale et de s'assurer que toutes les conditions sont réalisées pour que la formation professionnelle puisse être poussée d'une manière effective et massive et qu'aucune occasion de formation ne soit perdue pour cause de négligence ou de tracasseries bureaucratiques et que les besoins de formation non satisfaits soient rapidement pris en considération.

Dans mon discours - programme du 8 Janvier 1979, j'ai rappelé que nos administrations souffraient d'une insuffisance de rendement, à cause notamment d'un laisser-aller, doublé d'une indiscipline notoire qui caractérisent certains de nos responsables à quelques échelons. J'ai demandé alors que la lutte engagée contre l'immobilisme administratif soit poursuivie, en stimulant les bons éléments, en redressant, avec justice et à temps, les erreurs constatées et en écartant les incorrigibles. Cette tâche a été confiée au Département de la Fonction Publique et ses recommandations seront bientôt examinées par le Gouvernement.

Conformément à la résolution du IVème Congrès du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, ce département s'efforcera d'accélérer la procédure de recrutement des agents de l'Etat. En effet, la lenteur administrative dans ce domaine est non seulement préjudiciable aux lauréats candidats à l'emploi mais aussi à l'Etat qui se prive inopportunément des cadres dont il a pourtant besoin.

Militantes et Militants du M.R.N.D.,

Le Syndicat des travailleurs rwandais est en voie de naître officiellement dans notre pays et ce conformément à notre loi fondamentale et au Manifeste de notre Mouvement qui préconise l'association des travailleurs en vue de mieux défendre leurs intérêts. Il importe toutefois de rappeler qu'une telle association doit avoir comme premier objectif l'incitation de ses membres à une grande efficacité. C'est pourquoi le Comité Central de notre Mouvement a précisé que ledit syndicat sera intégré à notre Mouvement à l'instar de l'URAMA et de la Jeunesse du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (J.M.R.N.D.) conformément à l'article 65 des Statuts du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement.

Toujours dans le souci de permettre à cette organisation naissante de mieux répondre à son objectif qui est de sensibiliser le monde du travail au développement du pays, il sera procédé parallèlement à la restructuration de l'association des employeurs du Rwanda dont l'existence n'est que fictive. Ces deux associations créées et redynamisées épauleront le Gouvernement dans l'élaboration d'une législation sociale adaptée à nos réalités socio-économiques et visant le développement rapide du pays.

Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

Le Ministère des Finances et de l'Economie coordonnera tout ce qui a trait aux politiques financières, budgétaires commerciales et de crédits. Ces trois thèmes cons-

tituant une entité organique, ce Ministère sera désormais responsable de l'harmonisation de nos politiques économiques qui devront davantage traduire dans les faits notre philosophie du libéralisme planifié. Cela veut dire que le Gouvernement, acquis aux principes de la libre entreprise et de l'épanouissement des initiatives privées, mais dans un contexte favorable aux intérêts nationaux du Rwanda, veillera au sérieux de sa gestion économique et monétaire, ainsi qu'à la stabilité de l'environnement économique, condition sine qua non d'un auto-développement véritable. La priorité pour ce département sera de réaliser l'équilibre budgétaire nous imposé par la constitution.

Depuis 4 ans, l'intervention de l'Etat dans les divers domaines de l'activité économique et social a entraîné un accroissement important des dépenses publiques dépassant le rythme de croissance des recettes de la même période.

En outre l'environnement de la situation économique internationale a aggravé le déséquilibre des finances publiques en ce qui concerne notamment les recettes sur le commerce extérieur.

Face à cette situation, le Gouvernement doit adopter un train de mesures visant à rétablir les équilibres nécessaires pour la saine gestion économique et qui nous sont par ailleurs imposés par la constitution.

Il s'agira en premier lieu d'adopter une politique d'austérité de nature à comprimer les dépenses et à éviter les gaspillages.

Ainsi il est demandé à chaque département de respecter scrupuleusement la loi sur les finances publiques ainsi que les diverses directives du Ministère des Finances et de l'Economie en matière de gestion budgétaire. Il est rappelé à ce sujet qu'aucune dépense ne peut être engagée sans le visa préalable de l'Inspecteur Général des Finances. Les organismes jouissant d'une autonomie financière doivent également respecter le budget adopté par les organes compétents.

En outre, lors de l'élaboration et de l'adoption du budget, les instances compétentes devront opérer d'importantes compressions sur certaines rubriques sur lesquelles l'attention doit être particulièrement attirée.

En ce qui concerne les frais du personnel, il y a lieu de noter qu'ils représentent près de 2/3 des dépenses du budget ordinaire. Il faudra dès lors, pour faire face aux autres dépenses, limiter les nouveaux recrutements et débarrasser l'Administration des éléments non rentables.

L'état de nos finances publiques nous oblige également à réduire sensiblement les frais relatifs aux équipements mobiliers et de transport. S'agissant particulièrement de ces derniers, il faudra que les responsables veillent à ce que les dépenses d'entretien et de carburant ne dépassent pas les crédits leur alloués.

La politique d'ouverture de la IIème République a amené le Gouvernement à fournir l'effort nécessaire en vue de faire entendre notre voix dans les forums internationaux. Le coût de cette participation représente une charge lourde pour notre budget. C'est pour cette raison que le

Département concerné doit poursuivre l'effort entrepris en vue de programmer et de sélectionner les différentes missions à l'extérieur en fonction des disponibilités budgétaires.

Au cours de ces dernières années, l'Etat a dû débourser des montants importants à titre de subventions aux Etablissements Publics. Il semble cependant que ce soutien du Gouvernement n'a pas poussé les responsables à améliorer la rentabilité de leurs entreprises. Dans ces conditions et pour limiter le recours abusif aux interventions du Trésor, l'Etat n'accordera plus de subventions aux Etablissements Publics à caractère industriel ou commercial étant entendu qu'ils peuvent avoir accès aux prêts bancaires. Pour ce qui est des Etablissements Publics à caractère social, l'intervention de l'Etat devra faire l'objet d'une convention précisant le montant y relatif et les actions à financer.

Quant aux problèmes relatifs aux finances communales, le Gouvernement devra respecter les orientations adoptées par le Comité Central lors de sa réunion du 28 février au 2 mars 1983.

Depuis quelques années, la situation économique mondiale s'est grandement détériorée, entraînant ainsi l'aggravation des difficultés spécifiques des pays les plus pauvres. Notre pays déjà défavorisé par sa situation géographique, a ressenti les effets de cette crise mondiale. Les responsables de l'économie nationale se doivent de rechercher les voies et moyens d'en amortir, autant que possible, les chocs. Sur recommandation d'une commission

ad hoc, le Gouvernement a pris un ensemble de mesures importantes destinées à restructurer notre économie et à faire face à la détérioration persistante de la balance des paiements. Compte tenu du fait que certaines de ces mesures ne peuvent avoir d'effets qu'à long terme, je demande aux responsables des départements concernés de redoubler de vigilance et de veiller scrupuleusement à la bonne application de toutes les mesures arrêtées.

Cette rigueur dans la gestion devra s'accompagner d'un contrôle régulier des agents appelés à manier les fonds publics tels que les comptables et les Gestionnaires des crédits. L'on remarque souvent, en effet, que certaines malversations sont consécutives à l'incurie des agents affectés au contrôle et à l'inspection irrégulière des comptables publics.

En plus de l'assainissement de la gestion du budget, le Ministère des Finances et de l'Economie prendra des mesures propres à augmenter les recettes de l'Etat, car bien des revenus et des taxes échappent au Trésor par la faute, et parfois la complaisance, des agents des services des Impôts et des Douanes. Bien que les commerçants et hommes d'affaires usent de mille artifices pour échapper au fisc, il faut stigmatiser aussi la complicité de certains agents dépourvus de conscience professionnelle et pour qui, l'intérêt personnel et le goût du lucre éclipsent la conscience du bien commun et l'esprit de loyauté.

Certaines des mesures pouvant contribuer à augmenter les recettes de l'Etat consisteront en la révision du tarif douanier, l'amélioration de la base de taxation et l'augmentation sélective des taux des droits d'entrée pour certains produits.

Il s'agira de privilégier encore davantage l'importation des produits de consommation de masse. Ce faisant, le Ministère des Finances et de l'Economie et du Commerce attachera une importance particulière à la prise en charge progressive du commerce d'import - export par des nationaux. Ce département poursuivra, sans relâche, l'éducation des commerçants et le rôle dévolu à la Chambre de Commerce et d'Industrie dans ce domaine est irremplaçable. Cet organe restructuré sera un centre de concertation entre les hommes d'affaires et les entrepreneurs avec l'Administration Publique sur les problèmes relatifs au commerce et à l'industrie. Il servira en outre d'instrument d'information et de formation dans les domaines de la gestion et du commerce. Et toute initiative sera la bienvenue pour établir un système efficace pour la protection des consommateurs. Je me dois de rappeler que l'exercice du commerce n'est pas une fin en soi, il devrait plutôt aboutir à la promotion d'autres secteurs d'activités créatrices d'emplois et pouvant permettre au pays de faire des économies de devises et de dépendre de moins en moins de l'extérieur.

Militantes et Militants,

Les quelques bonnes années que nous avons eu la chance de vivre ont pu créer, dans l'esprit de plusieurs responsables ministériels, l'impression que ces périodes privilégiées présentaient l'état normal des choses. Et peu soucieux de la réalité économique, ces responsables ont engagé le Gouvernement rwandais dans des dépenses inconsidérées, souvent sans le visa obligatoire du Ministère des Finances et sans tenir compte des limites leur imposées par la loi des Finances. Et l'on me dit que le Gouvernement

doit aujourd'hui plusieurs centaines de millions de francs rwandais à des entreprises et des sociétés locales, pour des factures de services, de marchandises que les Ministères ne sont plus en mesure de payer. Cela est d'autant plus inadmissible que l'on ne voit pas comment le Gouvernement pourra imposer une discipline en la matière, alors que c'est lui qui donne le mauvais exemple. Et comment faire vivre le système fiscal, si les entreprises sont plongées dans des situations de trésorerie qui risquent de les étrangler ? La situation étant grave, et pour prévenir désormais toute répétition de ce genre de situation, des mesures seront désormais envisagées à l'égard des responsables ministériels ou sociétés parastatales qui engagent le trésor public sans avoir reçu l'autorisation légalement prescrite. En même temps, l'instruction est donnée au Ministère des Finances et de l'Economie d'épurer, en faveur des sociétés et entreprises locales, avant le 31 mars 1984, tous les comptes débiteurs, munis de l'autorisation visée par l'Inspecteur Général des Finances comme le prévoit la loi sur la Comptabilité Publique. Il faudra que le 1er avril 1984 le Gouvernement ait entièrement liquidé toutes les dettes régulières de 1983 et d'avant, le cas échéant.

Par la même occasion, je lance un appel à nos entreprises, négocios et sociétés de ne pas inciter, par des politiques de crédit trop lâches, certains responsables gouvernementaux à faire des dépenses qui n'auraient pas reçu le visa du Ministère des Finances et de l'Economie ou de faire jouer une concurrence indélicate en faisant miroiter de longues périodes de paiement. En revanche, j'invite toute entreprise dont les factures ont été régulièrement visées, mais qui n'aurait pas été payée dans les délais impartis, à en saisir sans faute le Ministre des Finances et de l'Econo-

mie pour que le nécessaire puisse être fait. Il faut absolument que la gestion financière du Gouvernement soit irréprochable à tous les points de vue et je ne tolérerai aucune exception à ces principes de crédibilité et de rigueur que j'ai mis en exergue pour le prochain Gouvernement. Nous le devons à la toute grande majorité de notre pays, c'est-à-dire, aux familles de nos cultivateurs et éleveurs qui eux doivent vivre avec un budget souvent minime et avec lequel ils doivent manger, s'habiller, éduquer leurs enfants, améliorer leur habitat. Et eux non plus ne peuvent vivre au-dessus de leurs moyens. Ces principes doivent donc être aussi et toujours valables pour le Gouvernement dans son ensemble. Il nous faut un plan d'urgence et d'assainissement de la gestion économique.

Trois autres domaines préoccupants doivent trouver dans l'immédiat une solution rapide en vue de remettre de l'ordre dans notre économie et de garantir une croissance saine et continue :

- le redressement de la gestion des sociétés publiques;
- la gestion de la dette publique;
- la productivité des investissements.

La Centrale Comptable et Organisation, rattachée à la Présidence de la République, se met progressivement en place. Elle aidera à l'assainissement de nos sociétés parastatales, dont certaines se trouvent dans une situation plutôt précaire.

La gestion de la dette publique doit être améliorée et faire l'objet d'une planification serrée et judicieuse.

La politique d'investissement doit prioritairement être axée sur l'accroissement de la productivité. Les investissements réellement et rapidement productifs doivent désormais nous aider plus à assainir notre économie.

LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ARTISANAT: regroupera désormais tout ce qui touche à l'industrialisation auto-centrée du Rwanda, l'agro-industrie, l'industrie minière, l'artisanat, c'est-à-dire tous les projets du type industriel.

Ce regroupement devra permettre d'introduire la cohérence nécessaire pour harmoniser nos efforts en matière d'industrialisation, d'éliminer tout double emploi et de concevoir une approche cohérente en la matière qui réponde aux besoins et aux aspirations de notre pays. Une tâche primordiale et à mener à terme rapidement sera pour ce Ministère d'élaborer une véritable stratégie, concertée et intégrée, de l'industrialisation auto-centrée et endogène de notre pays. Il va de soi que cette industrialisation exigera un effort d'imagination majeur: elle ne pourra se faire qu'à travers la promotion d'une industrialisation rurale décentralisée, en favorisant le petit, voire le tout petit entrepreneur et en privilégiant les réseaux non gouvernementaux.

Ce département doit dans l'immédiat prendre toutes les mesures nécessaires visant à assurer aux entreprises industrielles existantes un fonctionnement normal. Dans le cadre de la stratégie de l'industrialisation, il importe d'identifier les critères et définir les priorités en fonction des besoins du pays. A cet égard, il faudra en priorité étudier sy-

stématiquement les possibilités de transformation des produits vivriers pouvant être écoulés sur le marché national et régional. S'il convient de développer le système de stockage des produits alimentaires, il faut bien en reconnaître les limites et recourir à des unités industrielles agro-alimentaires pour le traitement des produits tels que le haricot, la tomate, la pomme de terre,... ainsi que des industries de matériaux de construction. Ce faisant, il faudra exploiter toutes les possibilités de récupération et élaborer une série de projets de transformation des déchets agricoles (parche de café, mélasse, son de riz et de blé) et industriels telle que la drêche. Une telle stratégie sera accompagnée de mesures de décentralisation industrielle devant permettre de freiner l'exode rural. Les unités industrielles devraient donc être implantées le plus près possible de leur source de matières premières et cette régionalisation sera facilitée par la construction de structures d'accueil adéquates, étendues à tout le territoire.

Militantes, Militants,

La production alimentaire sera la priorité de l'action gouvernementale. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts sera le premier responsable de tout ce qui concerne la stratégie alimentaire c'est-à-dire de l'autosuffisance alimentaire des rwandais. Principal défenseur de nos paysannes et de nos paysans, principaux producteurs de notre pays, il en sera le porte-parole et s'assurera, partout et à tout instant, que leurs intérêts sont défendus de la façon la plus efficace. Il consacrera ses efforts à la promotion du monde rural notamment à travers les projets régionaux de développement intégré et la vulgarisation des semences sélectionnées.

Je reviendrai aussi sur la nécessité d'allier l'agriculture et l'élevage. Nous savons déjà que l'élevage permet de produire des éléments essentiels à notre alimentation, mais en plus, il assure la production de fumure indispensable à l'amendement des sols dont l'absence de jachère ne permet plus de se reconstituer. Par ailleurs, étant donné le manque de paturages, l'on ne saurait envisager à long terme l'expansion des activités d'élevage sans prévoir une substitution adéquate. C'est pourquoi il est demandé au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts de hâter la création d'une société productrice d'aliments pour le bétail.

Le Ministère du Plan veillera, quant à lui à assurer le suivi du Plan de Développement Economique, Social et Culturel. Si jusqu'à présent on a semblé croire que le Ministère du Plan puisse se substituer aux ministères techniques pour l'élaboration du Plan, rôle qu'il ne pouvait évidemment assurer, le Ministère du Plan se consacrera désormais, en ce qui concerne sa fonction de planification et de programmation, à la mise en commun de diverses stratégies dont l'élaboration sera le fait des divers ministères et dont la réorganisation a été précisément conçue pour tenir compte de ce besoin aujourd'hui de plus en plus pressant, à savoir, de déterminer les compétences et les champs d'action ministérielles en fonction des grandes thématiques stratégiques du développement de notre société et de notre économie.

Cette mise en commun, cette synthèse, doit viser l'harmonisation entre les stratégies, les propositions d'arbitrage possibles concernant les priorités vu la limitation des moyens, la planification financière et dans le temps

des investissements, la valorisation de l'échelon régional comme étape importante de toute planification.

Cette mise en commun devra permettre d'entreprendre, dès 1985, la préparation de notre IVème Plan quinquennal. C'est pour cela que la plus grande importance et urgence seront accordées à l'élaboration de stratégies opérationnelles au sein des Ministères et qui doivent, exigence du temps, maîtriser toujours davantage la capacité conceptuelle et organisationnelle des tâches qui leur sont confiées. Grâce à la vision globale acquise par l'équipe du Plan, celle-ci sera en mesure, à son tour, de stimuler favorablement les différents ministères engagés dans l'élaboration des stratégies. L'autre grande fonction du nouveau Ministère du Plan sera celle de l'Inspection et de l'évaluation, fonction qui sera grandement renforcée. Un plan n'a de sens que si l'on surveille son exécution. Evaluation donc de l'avancement du Plan, de l'exécution des stratégies, des programmes de coopération et dans certains cas même de projets, pour que les résultats de cette évaluation, de ce suivi, de cette surveillance, puissent être intégrés aux actions et qu'une rétroaction dynamique entre évaluation et actions puisse constamment améliorer la performance de nos programmes d'actions.

Il veillera, plus que par le passé à ce que notre appareil statistique soit à jour et sans cesse amélioré. Ce département sera également responsable d'un plan d'informatique des services du Gouvernement afin d'éviter la dispersion des efforts déjà constatés dans ce domaine.

Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENERGIE, coordonnera désormais les domaines des travaux publics de l'énergie et de l'eau dont les interrelations fonctionnelles permettront une bien meilleure intégration des actions à entreprendre. Parmi ses tâches majeures figureront la réalisation conséquente de la politique énergétique dont le Rwanda s'est doté, l'élaboration d'une stratégie de l'eau, ainsi que la mise sur pied, dans les meilleurs délais, d'un FOND ROUTIER. L'effort principal s'est, depuis quelques années, porté sur l'asphaltage des grands axes routiers internationaux et sur l'aménagement de l'aéroport international de KANOMBE, dénommé Aéroport Grégoire Kayibanda. L'effort continuera. A terme, il nous faudra disposer d'un réseau diversifié, rapide et fiable. Au cours des prochaines années le Gouvernement continuera donc à faire des démarches auprès des bailleurs de fond en vue d'asphalter les autres artères importants.

A côté du secteur des infrastructures de transport, il convient aussi de parler du développement de l'énergie et de son importance pour notre pays. Le Rwanda possède des installations électriques suffisantes pour certaines régions; nous disposons de l'énergie solaire, du gaz méthane dans le LAC KIVU, de la biomasse; nous reboisons nos montagnes et nos collines. Tout cela constitue une appréciable source d'énergie que nous devons accroître et surtout apprendre à utiliser rationnellement. L'eau, source de vie et source d'énergie, a toujours retenu l'attention du gouvernement. En 1981, j'ai demandé à la population de multi-

plier les efforts pour la recherche et l'utilisation de l'eau potable. Déjà 37 % de la population sont servis. C'est encore peu, mais important comparativement à la situation de départ. Nos prochains efforts seront consacrés aux régions encore démunies. Je souhaite que la maîtrise des eaux de pluies retienne aussi l'attention des responsables.

La production hydraulique nationale sera largement encouragée et dans quelques années le pays pourra disposer d'un réseau interconnecté de lignes de transport de courant reliant les principaux centres économiques et sociaux aux centres de production électrique. L'extension de ce réseau doit aller de pair avec la recherche d'un prix de l'énergie accessible à un certain nombre de ménages et de petites et moyennes entreprises.

Le service du Cadastre sera désormais rattaché au département qui gère l'urbanisme. L'urbanisation de notre pays s'accélère depuis quelques années. Jusqu'ici l'effort principal s'est porté sur l'amélioration des principales agglomérations urbaines le plus souvent sans instruments urbanistiques adéquats. A présent, le pays s'est doté d'un outil conceptuel satisfaisant en matière d'urbanisme. Les principales villes du pays (KIGALI, BUTARE, GISENYI et RUHENERI) disposent déjà de leurs plans directeurs, tandis que les autres en seront prochainement dotées.

Notre objectif à long terme consiste à doter toutes les agglomérations d'un plan tenant dûment compte de leur importance. Pour ce faire, les services concernés devront s'appliquer à délimiter les agglomérations pressenties pour être dotées d'un plan d'aménagement, tels que les chefs-

lieux des sous-préfectures, les sièges des communes et les principaux centres commerciaux.

Il faudra donc organiser un urbanisme prévisionnel, susceptible de devancer les besoins d'urbanisation en progression rapide, de façon que toutes les agglomérations connaissent un développement planifié. Le temps est désormais venu de mettre fin à un urbanisme de rattrapage.

L'amélioration de nos axes routiers facilitera une organisation plus rationnelle des transports, terrestres, lacustres et aériens, domaine dont s'occupera le Ministère des Transports et des Communications.

Dans son action, ce Ministère devra renforcer sa capacité de planification, d'organisation et de contrôle des transports publics et privés. A cet effet, il importe de mettre fin aux abus multiples dans l'emploi du charroi de l'Etat. Une attention particulière devra également être accordée à l'amélioration de la réglementation du transport des passagers afin d'assurer leur sécurité. Il veillera, en rapport avec les autres services concernés, à ajuster notre parc automobile aux besoins essentiels de la nation. En outre, la fixation des tarifs devra toujours se faire de façon à sauvegarder à la fois les intérêts des transporteurs et des utilisateurs.

Dans le domaine des télécommunications, le même département devra mettre tout en oeuvre pour que le Rwanda puisse disposer progressivement de liaisons fiables, rapides et diversifiées tant avec l'extérieur qu'entre

les différentes régions du pays. A cette fin, il poursuivra le processus déjà amorcé de modernisation de l'équipement et d'automatisation du réseau.

D'autre part, les services postaux devront bénéficier de plus d'attention. Il importe donc qu'ils soient dotés, suivant les possibilités, de nouveaux bâtiments, d'un équipement approprié et suffisant et surtout d'un personnel compétent et honnête. La gestion et le contrôle de ces services devront être plus rigoureux afin d'enrayer les malversations qui handicapent leur action.

Militantes et Militants,

L'éducation est l'un des secteurs les plus exigeants que doit développer notre pays. Cependant les moyens continuent à faire défaut, les places au secondaire et à l'université restent insuffisantes. Et à cela s'ajoutent les difficultés d'adapter l'école à la vie, la pénurie de matériel didactique, l'insuffisance de qualification des enseignants aux différents niveaux, la surpopulation de certaines classes sans oublier tous les problèmes ayant trait à la revvalorisation de la carrière enseignante et à la collaboration avec toutes les personnes intéressées par l'action éducative.

L'augmentation de la population scolaire, conséquence de l'accroissement démographique, continuera à susciter des problèmes difficiles à résoudre au niveau des infrastructures des équipements scolaires et du personnel enseignant.

La tendance à l'augmentation de la scolarisation est un phénomène quasi irréversible car elle correspond à une

demande très fort liée au souci de promotion sociale de tous les Rwandais et à l'amélioration des conditions socio-économiques de la population.

Point n'est besoin de souligner que l'Etat ne peut pas tout seul faire face à tous ces problèmes. Aussi compte-t-il sur le concours de chacun d'entre vous, dans sa lourde tâche de permettre à tous les jeunes de jouir de leur droit à l'éducation. A cet égard, je tiens à remercier toutes les militantes et tous les militants des efforts qu'ils ne cessent de fournir, dans le cadre de l'UMUGANDA ou par tout autre moyen, pour construire des écoles. Mes remerciements s'adressent aussi à tous les promoteurs d'écoles privées, sérieux, honnêtes et consciencieux, qui viennent en aide à l'Etat et aux parents pour développer l'éducation et la formation dans notre pays. J'en appelle ainsi à nouveau aux diverses communautés religieuses, associations, entreprises et à toute autre personne, physique ou morale, pour qu'ils aident le Gouvernement à augmenter nos infrastructures scolaires.

A mi-parcours du IIIème Plan et à la 4ème année de la mise en application de la réforme scolaire, nous constatons que des progrès appréciables ont été enregistrés, même si une bonne partie du programme reste encore à réaliser. Il y a, en effet, lieu de noter, dans le cadre d'un bilan positif — au niveau de l'enseignement primaire, l'augmentation des infrastructures scolaires, l'accroissement du taux de scolarisation, l'accélération du rythme de formation de nouveaux maîtres et de recyclage de ceux qui sont en place; — au niveau de l'enseignement rural et artisanal intégré, l'Etat s'est engagé à assurer le fonctionnement d'au moins deux CERAI par commune;

- au niveau de l'enseignement secondaire, l'accroissement sensible de la capacité d'accueil des établissements secondaires.

La réforme scolaire doit être sans cesse adaptée aux réalités de notre pays et être davantage inspirée des judicieux conseils des techniciens de l'enseignement. Pour ce faire, il faudra notamment planifier strictement la création des filières, en tenant compte des besoins prévisibles du marché de l'emploi, procéder régulièrement à l'évaluation des programmes et des méthodes d'enseignement et être fréquemment en contact avec les enseignants pour les écouter, les aider et les encourager.

Comme l'a souhaité le IV^e Congrès National du M.R.N.D., l'Etat ne ménagera aucun effort pour mieux assurer la démocratisation et la gestion de notre enseignement. Le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire devra donc s'attacher à traduire dans les faits et les décisions du IV^e Congrès notamment en veillant à l'application stricte des directives arrêtées par ce Congrès relatives à l'admission au secondaire, à l'amélioration de la scolarisation des filles au second degré, au développement du système de l'externat, à l'amélioration du rapport élèves/maîtres et au perfectionnement des enseignants.

Des mesures pertinentes devront être prises pour améliorer la qualité de l'éducation, former plus de maîtres et éléver leur niveau de formation, adapter les programmes aux exigences nouvelles, promouvoir l'utilisation du matériel didactique approprié et des techniques modernes d'enseignement, rendre plus efficace l'encadrement des

enseignants par des inspecteurs expérimentés et dynamiques, susciter et favoriser la participation effective des usagers et bénéficiaires de l'éducation à l'organisation et au fonctionnement de notre système éducatif, améliorer les mécanismes de planification, en veillant à l'utilisation optimale des ressources disponibles.

Comme il a été rappelé en janvier 1982, la réforme de l'enseignement doit se poursuivre également au niveau supérieur.

Les progrès réalisés dans ce cadre sont déjà notables. En effet, l'enseignement supérieur universitaire est, depuis quelques années, regroupé dans une seule institution composée de deux unités décentralisées et à vocation différente. Des organes centraux, suffisamment représentatifs, ont été mis en place aux fins d'orienter et de contrôler la gestion de cet établissement. A un niveau supérieur, un département spécialisé a été créé notamment pour promouvoir dans notre pays la formation supérieure et pour traiter les problèmes majeurs de l'université.

Les résultats obtenus grâce à ces mesures sont cependant encore limités par plusieurs lacunes à combler et obstacles à surmonter.

Les problèmes de l'enseignement supérieur continueront donc à retenir l'attention du Gouvernement. Celui-ci s'appliquera, par l'intermédiaire du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, à orienter l'évolution de l'université dans son organisation, ses

programmes et ses activités de recherche, de façon qu'elle puisse apporter une contribution importante au développement et à l'amélioration des autres niveaux d'enseignement et au progrès des différents secteurs de l'économie nationale. A cette fin, les services concernés devront notamment mettre tout en oeuvre pour adapter les options aux besoins réels de notre société, harmoniser les profils de sortie du secondaire avec les profils d'entrée à l'université, en vue de mieux assurer l'orientation des étudiants, améliorer et optimaliser l'encadrement des étudiants, procéder au recrutement des professeurs compétents et conscients, organiser le recyclage des professeurs, poursuivre la formation des cadres rwandais au niveau du 3^e cycle.

Quant à la recherche scientifique et technique, elle recevra une nouvelle impulsion et sera orientée vers la productivité de manière à avoir un impact réel sur le développement de notre pays. Il faudra, à cet égard, éviter la prédominance de travaux de recherche à tendance trop académique, sans incidence prévisible sur les conditions de vie de la population.

Avec l'appui du Centre National de la Recherche Scientifique et Technique pour le Développement en voie de création, ce département devra assurer la planification, la programmation et la coordination des activités de recherche dans tous les domaines, promouvoir davantage la formation et le perfectionnement des chercheurs, hâter l'élaboration du statut du chercheur et aider, dans la mesure de ses moyens, à la publication des travaux de recherche ayant une valeur reconnue.

Je demande à nouveau aux différents responsables de faire appel plus souvent à l'université pour l'étude des

solutions de certains problèmes de notre développement. Et pour encourager toutes les forces vives à répondre à cet appel, je me propose de créer un prix pour récompenser, annuellement, le meilleur travail sur le développement du Rwanda. Le Gouvernement poursuivra également la promotion de notre culture. Le développement culturel de notre pays constitue, en effet, une dimension essentielle de son développement global. C'est pourquoi les pouvoirs publics continueront à accorder à la culture rwandaise une place de choix dans les programmes de l'enseignement à tous les niveaux, à diffuser cette culture par tous les moyens de communication disponibles. La culture rwandaise doit abandonner son état statique et être dynamisée, afin d'aider davantage à la mobilisation de notre peuple pour son développement intégral.

LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPERATIF; aura la responsabilité de maîtriser l'un des problèmes les plus cruciaux pour notre avenir, à savoir, la vocation nationale de nos jeunes gens, filles et garçons. C'est certainement à travers le mouvement des coopératives et des associations privées qu'il sera possible de trouver les premières solutions adéquates et rapides aux problèmes de conférer à nos jeunes une occupation utile, productrice, et, pour eux, gratifiante pour qu'ils puissent contribuer, à la mesure de leur enthousiasme et de leur générosité, au progrès de notre pays, tout en y trouvant leur compte et l'assurance d'une qualité de vie toujours meilleure. Il sera par conséquent de la plus haute importance que les responsables de ce Ministère mettent en marche un vaste processus de consultation et de concertation pour présenter un plan d'action, c.-à-d., une stratégie

de la mobilisation de nos jeunes pour le plus grand bénéfice des jeunes eux-mêmes et du développement de notre pays tout entier. Une telle stratégie nous permettra, en connaissance de cause, de prévoir les mesures qui s'imposent et de mobiliser toutes les ressources, internes et externes, nécessaires pour pouvoir nous attaquer avec succès à ce problème décisif pour notre avenir. En même temps, cela permettra de mieux refléter notre conviction intime, à savoir, donner toute l'envergure aux mouvements des coopératives et des associations (d'entraides, mutualistes, de solidarité), qui sont seuls en mesure de contribuer à doter le milieu rural d'un tissu d'organisation économique qui résiste le mieux aux chocs et dont les promesses sont celles de notre avenir économique.

Pour pouvoir bien gérer son domaine, ce Ministère regroupera désormais toutes les instances s'occupant des jeunes, actuellement réparties entre plusieurs Ministères, y compris le Service Civique de la Jeunesse, mais à l'exception des Centres de Rééducation et de Production, rattachés au Ministère de la Justice.

Nous nous conformons ainsi aux prescriptions de notre Mouvement qui veut que le développement rural soit orienté de façon à faire participer la jeunesse, qui doit elle aussi se sentir pleinement responsable dans la recherche du progrès. Nous devons reconnaître certains faits positifs durant ces dernières années: études approfondies pour circonscrire les situations des jeunes de notre pays, organisation de séminaires périodiques pour les responsables à plusieurs échelons, création de groupements socio-économiques et de chantiers des jeunes, soutien aux Mouvements et associations des jeunes sans distinction de

sexe. Mais le chemin reste encore très long. Cette oeuvre de mobilisation et d'encadrement sera coiffée dans les années à venir par une organisation intégrée au sein du M.R.N.D., la Jeunesse du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, qui devra unir toute la jeunesse du pays dans le respect des principes démocratiques de notre Mouvement, en vue de mettre en pratique les idéaux de celui-ci dans les domaines économique, social et culturel, pour une meilleure participation au développement du pays.

Le sport et les loisirs ont enregistré des progrès réels. C'est un devoir que notre Mouvement nous impose d'organiser des sports et loisirs intéressant toutes les communautés du pays et visant non seulement à apporter la détente intellectuelle et physique, mais encore et surtout à cultiver l'esprit de fraternité, d'estime mutuelle entre les hommes, à sauvegarder les bonnes moeurs et à servir de moyen de mobilisation. Nous n'avons pas besoin de dresser le bilan dans ce domaine. Les organes d'information vous ont régulièrement tenu au courant des manifestations sportives sur toute l'étendue de la République et même en dehors du pays. Nos infrastructures sportives sont encore insuffisantes mais en instance d'être améliorées et augmentées. Sports et loisirs après le travail.

Le domaine social a toujours constitué l'une de nos principales préoccupations dans l'optique de mobiliser la population pour l'effort commun de développement national.

Il y a lieu de se féliciter ici des progrès accomplis par nos organes de presse pour éduquer le peuple et le tenir

informé. Les efforts sont à multiplier toujours dans le respect de l'éthique journalistique, de la vérité, des personnes et de leurs opinions. La mission principale assignée à ces organes est celle d'informer le peuple pour le former. La priorité de l'information doit être réservée à ce qui avantage le peuple. Que nos organes de presse sachent que la lutte que nous avons engagée est celle contre la pauvreté, l'ignorance, la faim et la maladie. Que nos organes de presse comprennent qu'ils ont une même mission, qu'ils doivent être tenus par un même idéal, celui de respirer et de répandre, chez leurs lecteurs, un climat d'unité, de paix et de volonté du développement.

Dans mon discours programme du 1 août 1973, j'ai précisé que le peuple doit être informé sur chaque projet de développement qui le concerne, afin qu'il y participe en connaissance de cause.

Le Président de la République, les Ministres et tous les responsables doivent s'approcher du peuple. La presse doit puiser les informations dans les différents départements ministériels, dans les Préfectures et les Communes, afin qu'unis, dans la pensée et dans l'action, nous nous acheminions vers le progrès. L'homme de la presse est le trait d'union entre les dirigeants et les dirigés. Des dirigeants, il explique les directives, et des dirigés il cueille les souhaits et les aspirations. Afin que le pouvoir soit réellement au service du peuple. Le vrai journaliste n'est pas celui qui se complait dans des propos irrespectueux ou critiqueurs. Le vrai journaliste est celui qui cherche et montre la vérité, qui met en garde contre les agissements et comportements contraires à l'esprit du Manifeste de notre Mouvement et de notre Culture. Il respecte l'autrui et évite de se montrer

comme un idéaliste irresponsable. Un bon journaliste est l'oeil vigilant du peuple et le conseiller attentif et honnête de l'autorité.

Je suis de plus en plus convaincu de l'interdépendance et de la corrélation entre les problèmes sociaux (démographie - hygiène - Centres nutritionnels...) et les problèmes relatifs à la Santé Publique.

LE MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES : permettra donc désormais d'intégrer et de coordonner, beaucoup mieux que cela ne fut le cas, l'action à mener sur le plan des affaires sociales avec celles qui touchent la santé publique. Ces domaines constituent une entité de problèmes cohérente en soi. Ainsi, la planification et la promotion familiales, les Centres Nutritionnels, les problèmes démographiques, l'hygiène, dont l'impact sur l'amélioration de l'environnement social est indéniable et dont certaines actions sont en relation directe avec la Santé Publique retrouvent ainsi une vigueur nouvelle. Leur intégration avec la planification de la santé publique est destinée à rendre l'action de ce Ministère toujours plus pertinente, plus visible et plus efficace. L'accent des tâches de ce Ministère est à mettre sur la médecine préventive.

Militantes et Militants du M.R.N.D.,

Selon le Manifeste de notre Mouvement «l'investissement en matière sanitaire doit être favorisé par le fait même qu'il améliore la santé de la population, facteur primordial de notre effort de développement». Les efforts ont été consentis, renforcés sous la 2^e République, afin de

doter le pays des infrastructures sanitaires adéquates. J'ai, dès le 5 Juillet 1973, préconisé une médecine de masse, davantage axée sur les groupes les plus vulnérables que sont les enfants, les mamans et les travailleurs. Cette volonté s'est traduite par l'implantation des formations médicales dans les milieux ruraux. Le même effort est à poursuivre pour atteindre l'objectif que nous fixe notre Plan quinquennal en cours d'exécution, à savoir : l'augmentation du nombre de nos hôpitaux et des centres de santé ruraux ainsi que l'aménagement et l'agrandissement de ceux qui existent.

Je demande aux responsables de la santé publique de faire tout ce qui est en leur pouvoir afin d'équiper certains de nos hôpitaux d'hommes et de matériel qui puissent nous aider à réduire le coût énorme des soins médicaux à l'étranger qui par ailleurs restent accessibles à un petit nombre de nos concitoyens.

Militantes et Militants du M.R.N.D.,

Depuis l'avènement de la IIème République, le Rwanda a adopté une politique extérieure inspirée par les règles fondamentales définies par les Nations - Unies, en mettant particulièrement l'accent sur ses objectifs de bon voisinage et d'ouverture sur le monde. Nous avons toujours cherché à promouvoir une coopération toujours plus active et plus agissante, avec les voisins, avec les autres pays en voie de développement et avec tous les pays épris de paix, de liberté et de justice. Le Rwanda restera fidèle à cette philosophie. Il continuera à jouer un rôle actif dans les organisations régionales dont il est membre. Cette volonté

d'ouverture constitue une donnée fondamentale dans notre politique extérieure pour consolider le crédit dont notre pays jouit dans le concert des nations.

Comme j'ai rappelé le 8 janvier 1982, fidèle aux principes de respect mutuel, de non-alignement, de coexistence pacifique et de coopération agissante et à l'esprit du Manifeste du M.R.N.D., le Gouvernement de la IIème République n'a pas manqué de s'inspirer de l'expérience positive des autres nations pour sortir de l'ornière du sous-développement. Il maintiendra et renforcera cette politique en application des recommandations du IVème Congrès du M.R.N.D. Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération mènera cette diplomatie de la coopération tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral. Nos missions diplomatiques à l'étranger s'inspireront, dans leur travail, de la résolution de ce Congrès qui a recommandé la poursuite de cette politique d'ouverture et la recherche inlassable de tout ce qui peut contribuer au développement de notre pays.

Militantes et Militants du M.R.N.D.,

Ces dernières années, le Rwanda a bénéficié d'une aide appréciable de la Communauté Internationale, sous forme d'aide technique et financière. Notre pays doit d'abord compter sur ses propres forces. Mais l'aide internationale sera pour longtemps indispensable pour suppléer à l'insuffisance de nos propres moyens.

Nous savons, pour rester optimistes, que cette aide va se tasser. Nous devons donc, dans notre stratégie de coopération, chercher à faire davantage avec moins de moyens.

Est-il nécessaire de rappeler ici notre soutien pour l'autodétermination des peuples. Notre mépris pour la politique dégradante de l'apartheid, du racisme. Nous condamnons le recours à la force et la course aux armements qui entraîne un gaspillage honteux des ressources qui devraient être consacrées aux objectifs plus conformes au bien-être et au développement de l'homme. Fidèle aux principes de sa politique extérieure consacrée par le Manifeste du M.R.N.D., le Gouvernement maintiendra une diplomatie agissante, au service de la paix, préalable nécessaire au développement harmonieux et au rapprochement entre les peuples et à la coopération internationale.

Militantes, Militants du M.R.N.D.,

Comme par le passé, le calme et la sécurité, partout et par tous, continueront de figurer parmi les soucis primordiaux du Gouvernement qui se fera le devoir de chercher les moyens de cette politique de paix et de tranquillité, tant à l'intérieur qu'aux frontières de notre pays. Le bon voisinage et la coexistence pacifique, les deux constantes de la IIème République, seront sauvegardés, grâce à une coopération et une concertation permanente à titre bilatéral et dans le cadre de nos organisations sous-régionales avec nos voisins immédiats. Il en sera de même de la paix intérieure qui restera l'objet des soins les plus attentifs de toutes les forces vives de la nation.

Dès sa naissance, la IIème République s'est engagée à asseoir à tout prix la paix et l'unité du peuple rwandais. Je suis en mesure d'affirmer, sans vaine satisfaction, que ce pari a été largement tenu. Les Forces Armées n'ont pas failli à leur devoir de tenir en échec toutes les forces de

destabilisation. Tous les autres services préposés à l'ordre public, ainsi que les organes du M.R.N.D., ont prêté mains fortes à l'action salvatrice, entreprise le 5 Juillet 1973. Le bilan des dix ans de la IIème République est donc à la mesure de notre optimisme et de notre détermination en dépit des épisodes de malaises passagers, comme la campagne de subversion de Mars - Avril 1980 et l'arrivée massive sur notre territoire de réfugiés qui d'ailleurs constituent un problème resté jusqu'aujourd'hui sans solution définitive. Et en particulier, au cours de la législature qui s'achève, et qui, en matière de sécurité, était placée sous le signe du maintien et du renforcement de la paix, partout, par une lutte sans merci contre les fauteurs de troubles, le Gouvernement a mis tout en oeuvre pour que les Forces Armées restent toujours à la hauteur de la mission qui est la leur, à savoir : maintenir la paix intérieure, protéger l'intégrité du territoire national et participer aux efforts communautaires de développement du pays. C'est ainsi que l'Armée poursuit son développement. La Gendarmerie Nationale fait des progrès dans l'implantation de ses unités sur toute l'étendue du territoire. L'instruction et l'entraînement, la réalisation des infrastructures et l'acquisition des équipements indispensables exigent d'être toujours adaptés à la fois à l'ampleur et aux servitudes de l'objectif poursuivi, dans un contexte dont les mécanismes échappent souvent à notre contrôle, car extérieurs, mais aussi aux contraintes imposées par les moyens limités du pays. J'entends néanmoins maintenir, autant que faire se peut, dans le cadre du Plan Quinquennal de Développement 1982 - 1986, les efforts commencés pour que ce secteur important de la vie nationale, qui ne peut être négligé sans compromettre la sécurité et l'indé-

pendance du pays, continuent à mériter la confiance du peuple, tant sur le plan des capacités que sur celui de la discipline. L'intégration des Forces Armées aux autres forces vives de la nation pour le développement est chose acquise. Il n'est que de citer, en guise d'exemple, les réalisations accomplies par les Forces Armées dans le cadre des travaux communautaires de développement - UMUGANDA - souvent en collaboration avec la population laborieuse ou avec les autres agents de l'Etat.

Le Département de la Défense Nationale restera le principal responsable de ce chapitre du développement que sont l'organisation, l'entraînement et la gestion des Forces Armées. Il exigera de ses personnels à tous les niveaux, abnégation et sens élevé du devoir. Il veillera à rationaliser l'emploi des moyens humains et l'utilisation des ressources matérielles pour atteindre l'efficacité, tout en comprimant les frais, de façon à maintenir les charges au niveau des sacrifices que le pays est en mesure de consentir. Il s'attachera à parachever l'intégration des Forces Armées à l'effort de développement du pays, étant entendu que leur mission première, qui est la protection de la paix et de l'intégrité du territoire national, garde la primauté sur toute autre préoccupation. C'est pour cette raison que l'instruction des Unités ainsi que la formation et l'enseignement des cadres doit s'améliorer sans cesse. Le programme des écoles et centres d'instructions doivent être mis à jour. C'est ainsi que les textes d'exécution de la loi organisant l'Ecole Supérieure Militaire, le statut de l'Ecole des Sous - Officiers verront le jour, non seulement pour mieux répondre aux besoins des Forces Armées, mais aussi pour ne point rester en marge de la réforme de notre

système de l'enseignement à tous les niveaux. Le statut des réservistes des Forces Armées, définissant leurs droits et leurs devoirs, sera également parmi les tâches prioritaires.

Il ne semble pas superflu de rappeler à cette occasion solennelle que la défense et la sécurité du pays ne sont pas l'affaire des seuls militaires. Toute la population est concernée, car la défense de la paix et de la tranquilité est globale et exige de tous patriotisme et vigilance; chaque citoyen, sans distinction aucune, est responsable de sa sécurité et de celle de ses concitoyens. Il est du devoir des dirigeants, à tous les niveaux, d'éduquer la population pour qu'elle atteigne la maturité exigée par ses devoirs civiques dont le respect constitue une garantie des droits reconnus à chaque citoyen. Les autorités tant politiques qu'administratives doivent se pénétrer de leur rôle d'encadrer la population en agissant par l'exemple, pour que la paix et le calme règnent partout, grâce à la conjugaison des efforts de tous, créant ainsi des conditions propices au développement intégral du peuple rwandais.

Je ne saurais achever l'énoncé des grandes lignes du programme gouvernemental sans rappeler le vif intérêt que nous devons manifester à l'égard de nos parcs nationaux et de nos réserves.

Dans le monde de plus en plus dominé par les techniques, l'exploitation de la nature, nous devons participer intensément à la lutte pour la protection de la nature, tant dans notre intérêt proprement national que pour la préservation d'un patrimoine qui appartient à l'humanité tout entière. Par ailleurs, nous ne devons jamais perdre de vue

que le tourisme, qui constitue l'un de nos atouts dans notre combat pour le développement, est directement conditionné par l'existence de nos parcs nationaux et qu'il est donc un motif supplémentaire à notre devoir de protection de notre faune et de notre flore.

Aussi dois-je insister sur l'absolue nécessité de mener une lutte intensive contre le braconnage et, à cet effet, j'invite les autorités compétentes à faire preuve d'une vigilance extrême et d'une sévérité exemplaire.

Militantes et Militants du M.R.N.D.,

Telles sont les grandes lignes de l'action que nous comptons poursuivre, tous ensemble, au cours des prochaines années. Comme vous pouvez vous en rendre compte, le programme esquisse s'inscrit dans le cadre d'une politique d'ensemble visant à promouvoir davantage le développement de notre pays. Cette politique se fonde sur les principes et les objectifs de notre Mouvement, les décisions prises au cours de ses différents Congrès Nationaux ainsi que sur les orientations et les opinions du IIIème Plan Quinquennal de Développement économique, social et culturel, 1982 - 1986.

Dans l'application du programme tracé et l'accomplissement des autres actions de développement, les différents départements et services publics devront tendre à l'efficacité maximale. Les mesures à prendre et les activités à mener devront revêtir une grande cohérence afin de permettre une gestion efficace des moyens disponibles.

J'ai mis en relief les principes d'intégration et de concertation qui devront caractériser encore plus que par le

passé la législature que nous ouvrons aujourd'hui. L'organisation de l'Administration Centrale, telle que je viens de vous le présenter, Militantes et Militants, a également pour dessein de redonner à l'ensemble de la concertation une impulsion nouvelle. Je ne vous cache pas que cette concertation, malgré mes exhortations inlassables n'a pas toujours eu le succès escompté. Pour éviter désormais ces déboires, des échelons de concertation seront, à partir d'aujourd'hui, institutionnalisés au sein de l'Administration Centrale et qui constitueront la charpente indispensable au bon fonctionnement du système gouvernemental mis en place. Ces échelons sont les Comités Interministériels de Coordination, animés et présidés par le Ministre le plus concerné par le domaine à traiter. Ces Comités Interministériels de Coordination (C.I.C.) viseront les domaines du développement rural, de la politique économique, de l'industrialisation, de la promotion des jeunes, de la politique communale, de l'emploi et de la formation professionnelle, du Plan et de la coopération. Les instructions plus précises sur le fonctionnement de ces comités interviendront dans les jours qui viennent.

Militantes, Militants,

Au seuil de cette année 1984 de la Production Vivrière, où commence le nouveau mandat que le peuple rwandais a bien voulu me confier, au moment où s'ouvre solennellement la IIème Législature du Conseil National de Développement, je tiens à vous réitérer mes voeux sincères pour l'année nouvelle. Je souhaite ardemment que 1984 puisse contribuer davantage à raffermir, au sein de notre pays, la paix et l'unité nationale, à vous aider à aller toujours de l'avant dans l'intérêt de chacun et de toute la nation rwandaise.

Militantes, Militants,

Au terme de ces lignes directrices de notre action à venir, je voudrais vous réitérer l'expression de ma profonde gratitude pour la confiance que vous m'avez confirmée en renouvelant mon mandat de Président de la République. Je compte sur votre soutien indéfectible pour m'aider à assumer pleinement cette charge dont je mesure toutes les exigences. Je sais que je pourrai toujours compter sur vous, sur l'aide de chacune et de chacun d'entre vous, pour conduire notre pays à plus de bonheur et de succès. Je vous promets à nouveau que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour promouvoir davantage votre propre bien-être et le progrès de la société rwandaise, pour l'honneur du Rwanda, dans l'Unité, la Paix et le Développement.

Militantes, Militants,

Au début de ce mandat, j'ai décidé une série de mesures de grâce en faveur des Rwandaises et Rwandais qui sont, à ce jour, condamnés définitivement par nos juridictions.

- La peine capitale est commuée en un emprisonnement à perpétuité.
- La peine d'emprisonnement à temps pour crime est ramenée à la moitié de sa durée.
- Toutes les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement dont la durée n'excède pas cinq ans, sont libérées.

Ces mesures ne s'appliquent cependant pas au détenus condamnés pour les infractions relatives à l'atteinte à la Sûreté de l'Etat. (Code pénal Livre deuxième - Titre I - Chapitre I).

Elles ne s'appliquent pas aux détenus condamnés pour les infractions relatives aux vols à main armée, telles que prévues et punies par les articles 403 bis et 403 ter de notre code pénal aux détenus récidivistes, aux détenus évadés ou fugitifs.

Le Ministre de la Justice prendra toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente décision.

Je vous remercie.